

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Thermidor, an VII.



Ravages de la peste dans les royaumes de Maroc. — Embarquement en Russie d'un corps nombreux de troupes. — Décret de la commission impériale remis à la diète de Ratisbonne. — Capitulation du fort Urbin. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Extrait d'un ouvrage imprimé à Hambourg sur le règne de la terreur. — Séance de la société du Manège. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 28 prairial.

Il part journellement de ce port des bâtimens chargés de munitions de guerre & de bouche destinées à l'approvisionnement de l'armée du grand-visir.

La Porte a nommé pacha du Caire Scid-Aly, qui s'est distingué dans la dernière guerre contre la Russie; il est déjà parti pour aller prendre possession de son pachalick.

On tient presque tous les jours grand conseil à la Porte, & l'on pousse avec activité tous les préparatifs nécessaires à la continuation de la guerre.

DANEMARCK.

Copenhague, le 21 messidor.

Le consul de notre nation à Maroc vient d'informer le gouvernement que la peste s'est déclarée dans ce royaume & qu'elle y faisoit en ce moment un ravage affreux. Des ordres ont été donnés pour prendre les mesures de surveillance les plus rigoureuses à l'égard des bâtimens venant de Maroc & de la côte de Barbarie.

Plusieurs capitaines de bâtimens marchands qui viennent d'arriver de Pétersbourg à Helsingoer, assurent qu'au moment de leur départ, on embarquoit en Russie un corps pour une destination inconnue; & une lettre de l'isle de Fehmer nous apprend qu'il y est arrivé dix vaisseaux de ligne russes & une grande quantité de bâtimens de transport, sur lesquelles se trouvent 8000 hommes de troupes de débarquement.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, le 25 messidor.

Il a été remis hier à la diète un décret de la commission impériale, dans lequel S. M., après un nouvel exposé des circonstances qui ont donné lieu à la dissolution du congrès de Rastadt, déclare que l'Empire est effectivement en guerre contre la France, & somme les états de fournir leur triple contingent, conformément aux décisions précédentes de l'Empire, & de verser un nombre suffisant de mois romains dans la caisse d'opérations. Le nombre de mois romains n'est point fixé dans le décret; mais le commissaire impérial, M. le baron de Hugel, a insinué qu'il avoit ordre de demander qu'ils fussent portés à cent.

La diète, dans sa séance de ce jour, a fixé au 8 thermidor la délibération sur ce décret de commission impériale. Elle a en même tems arrêté que l'ouverture du protocole sur le malheureux événement de Rastadt, qui avoit été fixée pour après-demain, seroit encore différée de

quelques jours, attendu qu'il n'étoit arrivé jusqu'à ce moment qu'un petit nombre d'instructions. Quelques cours ont manifesté, à leurs ministres, qu'une affaire de cette nature ne pouvoit être informée ni décidée par une députation de l'Empire. On prévoit, en conséquence, que l'opinion de la majorité sera de remettre le tout à la sagesse & à la justice de S. M. impériale.

La première colonne du corps de troupes auxiliaires russes arrivera le 2 thermidor à Schwandoiff, à quatre milles d'ici; elle continuera sa marche par Amberg, sans passer par Ratisbonne.

Augsbourg, le 28 messidor.

Les lettres de Roveredo, du 24, annoncent que le fort Urbain s'est rendu le 21; qu'on y a trouvé 30 pièces de canon, & que la garnison, forte de 700 hommes a été faite prisonnière de guerre.

Suivant les mêmes lettres, les Français ont abandonné, le 20 Florence, que 2 ou 300 hommes de cavalerie autrichienne occuperent le même jour. L'armée de Macdonald s'est divisée en deux parties, dont l'une a pris la route de Livourne, & l'autre s'est dirigée sur Lucques & le territoire génois. Macdonald est resté, dit-on, à Pistoie, ses blessures ne lui ayant pas permis de suivre son armée.

Il n'y a plus de Français dans l'état romain, à l'exception d'Ancône & de Pérouse, où ils ont encore une garnison peu nombreuse. On dit Ancône évacué depuis.

On va maintenant pousser avec vigueur les sièges d'Alexandrie & de Mantoue. Les Autrichiens avoient, le 22, escaladé & emporté les retranchemens extérieurs de cette dernière place, près la porte Ceresse; ils s'étoient emparés de plusieurs canons et obusiers, et avoient fait quelques prisonniers.

Manheim, le 28 messidor.

Il y eu hier au soir une action entre les Autrichiens & les Français, à quelques lieues d'ici du côté de Heidelberg. Il paroît que l'on s'attendoit à quelque événement plus sérieux, puisqu'une partie des troupes françaises resta toute la nuit sous les armes. Un officier du troisième régiment de hussards a été légèrement blessé dans le combat.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 messidor.

Le prince de Galles a donné, il y a quelques jours, à la taverne des Francs-Maçons, un grand dîner aux commandans des corps de volontaires de la cité. Les ministres & la plupart des officiers-généraux qui se trouvent en ville y ont assisté.

Deux cartels de Calais sont arrivés à Douvres avec 700 prisonniers.

Le colonel Crawford est arrivé ici par le paquebot de Cuxhaven.

Le bill sur la traite des negres a été discuté à la chambre des pairs. Lord Grenville a parlé pour le bill, c'est-à-dire pour la restriction de la traite; le duc de Clarence contre, & il a été rejeté à la majorité de 67 voix contre 63.

Le roi s'est rendu hier au parlement & en a clos la session.

Le canon de la Tour a annoncé une victoire de Suwarow sur Macdonald & l'entrée des coalisés à Turin.

Les 3 pour 100 consolidés sont à 58.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Berne, le 30 messidor.

Le quartier-général de l'armée française a été transféré de Lentzbourg à Arau. On forme près de Shur un camp de douze bataillons.

Le général Lecourbe est parti avec toutes les barques armées qui étoient à Lucerne, & s'est porté à Brunen & à Allorff. On prétend qu'il veut tenter une entreprise sur Uri & le Saint-Gothard.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 6 thermidor.

La loi sur la repression du brigandage a été solennellement publiée hier dans Paris.

— Le courier qui est allé porter à Robert-Lindet sa nomination au ministère des finances, ne l'a point trouvé à Evreux. Il est allé le chercher jusqu'à Caen. On n'avoit point encore ce soir de nouvelles de son acceptation.

— Le journal des *Hommes Libres* se plaint amèrement aujourd'hui des lettres de satisfaction que le directoire a écrites à Talleyrand & à Ramel, en recevant leur démission. Il les trouve trop étranges, pour qu'elles soient du directoire même. Il aime mieux les attribuer au secrétaire-général.

Ces lettres, en effet, font perdre aux ennemis de ces ex-ministres l'espérance d'obtenir du directoire leur mise en accusation.

— On dit que la société du Manege ne veut pas quitter ce local, à moins que le conseil des anciens, en séance publique, ne prenne un arrêté positif pour le lui retirer. Elle ne croit pas devoir déférer à la notification que lui ont faite les inspecteurs de la salle, d'après une décision convenue en comité général.

— Quinette a nommé chef de la première division du ministère de l'intérieur, le citoyen Roux-Fasilbac, ci-devant membre de la convention, & repoussé du corps législatif par la loi du 22 floréal.

On demande encore à Quinette beaucoup d'autres changements dans ses bureaux; & il les fera.

— *L'Ami des Loix* dit que Bernadotte va donner sa démission pour retourner aux armées; mais ce bruit est très-peu vraisemblable.

— Daubigny, ci-devant membre de la commune de Paris, est nommé inspecteur-général des subsistances militaires.

— Charles Hesse demande, entre autres mesures, qu'on révisé les ventes d'une grande quantité de biens nationaux livrés à vil prix aux agens de la faction triumvirale. Qu'on fasse rendre compte aux sangsues du peuple du milliard promis aux défenseurs de la patrie. Il espère qu'ainsi on se procureroit 300 millions pour continuer la guerre.

Il veut aussi qu'on vérifie les pensions militaires, & qu'on destitue ceux d'entre eux qui ont trahi ou paralysé Buona-

parte, Jourdan, Joubert, Massena, Championnet & Moreau. Il dénonce Clarke, Darçon & Schawembourg. Il croit qu'on auroit aisément 25 mille hommes de cavalerie bien équipée & bien montée, en ordonnant à chaque poste de chevaux de fournir un homme & un cheval choisis, au frais du département entier.

— Les citoyens arrêtés à la manufacture de cuirs de Bercy, parce qu'ils n'avoient pas sur eux leurs papiers de la garde nationale est mise à la disposition du général Avril commandant la 14^e division militaire. Les veillées dans les clochers auront lieu de jour comme de nuit. En cas que l'ennemi se présentât sur les côtes, aussi tôt le tocsin sera sonné dans toutes les communes, & la générale battue.

— Pauly a été condamné à mort à Caën, pour émigration.

— On remarque que les papiers anglais en veulent beaucoup dans ce moment au directeur Barras.

— L'administration centrale du Calvados a pris, le 25 messidor, un arrêté qui prescrit des mesures de précaution en cas d'un débarquement de la part des anglais. Toute la garde nationale est mise à la disposition du général Avril commandant la 14^e division militaire. Les veillées dans les clochers auront lieu de jour comme de nuit. En cas que l'ennemi se présentât sur les côtes, aussi tôt le tocsin sera sonné dans toutes les communes, & la générale battue.

— Pauly a été condamné à mort à Caën, pour émigration.

— Le 25 messidor, on a exécuté à Rennes cinq chefs chouans qui avoient été arrêtés dans différentes communes du Morbihan.

— Le général Diech est nommé commandant de la 14^e division militaire. Son quartier-général est fixé à Cassanne.

— On prétend que Niou, commissaire pour l'échange de prisonniers à Londres; indigné des injures prodiguées à la nation française dans la séance du parlement du 24 messidor, a écrit à Pitt, pour lui assigner un rendez-vous au parc Saint-James.

— L'archiduc Charles fait filer une partie de ses troupes vers le Rhin, & l'autre vers l'Italie; Massena se dégage également & porte ses forces vers les mêmes points. La Suisse sera bientôt évacuée si ces déplacements continuent.

— Le général Béguinot a transféré son quartier-général de Bruxelles à Gand, pour mieux surveiller les mouvements des côtes.

— Le général Xaintrailles annonce qu'il n'a pas reçu de renforts de l'intérieur; mais qu'il n'en a pas besoin pour maintenir dans sa position contre des forces très-supérieures.

Il est toujours maître du Mont-Bernard, & y a même remporté quelques avantages sur les austro-russes.

— La 27^e demi-brigade étoit restée à Naples, à l'exception de trois compagnies de carabiniers.

— Les armées de Naples & de Florence sont arriérées de plusieurs mois de solde, & sans habillemens, malgré les énormes contributions levées dans ce pays.

— On craint que le général Lapoye, se rendant de Gênes à Savone, n'ait été pris par les Anglais.

— Les dernières lettres de Hambourg portent que la flotte qui avoit paru devant Lubeck, au lieu d'y effectuer un débarquement, a passé le Sund & fait voile vers l'Angleterre.

SOUVENIR NÉCESSAIRE.

Du regne de la terreur, extrait d'un ouvrage imprimé à Hambourg.

« Faut-il donc encore avoir à redouter ce regne de la terreur, où, pour l'éternelle humiliation des ambitieux sans génie, on vit un vil & féroce démagogue s'élever au trône par un sentier pavé de têtes; époque où sur une

face de 30
verent tou
ajoutoit à
ne savoit p
en réquisi
reau : épo
poussés pa
pour y fai
armée qui
entre les tr
duré 14 me
tant intérie
suit enfin t
» Cette
volutionna
tituées; te
souverain
déclarés in
que l'un n
tombe à la
mineure po
& se débat
est ce char
bles vont
coupées & d
Et ce peu
bagards, a
char? c'est
avance, ap
les places p
parcourant
par jour, &
est assise le
à la main.
la guerre,
brillant à d
coups impos
Point de do
de retour sur
tion. Point d
nécessaire. I
que la nation
le pauvre oi
portée. Je n
avancera. E
de bouches si
meurt! La ter
respects, pro
des conspirati
vous êtes des
justice.... Ce
se couvrent c
Quel silence
journaux lui
nombre des
» Tout fran
çais est suspe
peur de se rec
on marche au
ou quelque rô
un regard, un
peuple occu
à jamais. Accou
à la fois, le peu

face de 30 mille lieues carrées, 600 mille français se trouverent tout-à-coup sans asyle & sans issue; où chaque loi ajoutoit à la lâcheté plus encore qu'au désespoir; où l'on ne savoit plus que gémir, payer & mourir; où tout étoit en réquisition & dans les fers; où tout fut victime & bourreau: époque sans exemple, où les peres & les enfans, poussés par milliers aux frontières, y venoient en tremblant pour y faire trembler l'Europe; & où l'on vit la première armée qui ait encore marché entre la terreur & la gloire, entre les triomphes & l'échaffaud? L'agonie de ce peuple a duré 14 mois, & il n'a tenu aux ennemis de l'humanité tant intérieurs qu'extérieurs, que le dernier Français ne se soit enfin trouvé en présence du dernier bourreau!

» Cette effroyable crise s'est appelée *gouvernement révolutionnaire*. Le signal est donné; plus d'autorités constituées; tout est *comité* ou *tribunal révolutionnaire*; la souveraineté du peuple est suspendue; ses représentans déclarés inamovibles, ne sont plus inviolables, car il faut que l'un meure & que l'autre regne. La nation entière tombe à la fois en état d'interdiction & de conspiration: mineure pour agir, & majeure pour le supplice, elle tombe & se débat sous les poignards de cent mille assassins. Quel est ce char mystérieux, immense, dont les roues innombrables vont en tout sens, chargés d'échaffauds, de têtes coupées & de sceptres brisés? c'est le char de la révolution. Et ce peuple hideux & couvert de haillons, aux yeux hagards, aux bras ensanglantés; qui se presse autour du char? c'est le peuple de la révolution. . . Mais le char avance, aplaisissant tout; il roule continuellement dans les places publiques, dans les rues, devant les portes; parcourant la France, traînant ou écrasant mille victimes par jour, & la nuit ne ralentit pas sa course. Sur le char est assise la révolution, le soupçon en avant & la hache à la main. Le bruit lugubre de sa marche couvre celui de la guerre, & le canon qui tue au loin, paroît doux & brillant à des imaginations profondément épouvantées des coups imposans, perpétuels & sourds de la guillotine. Point de douleur éclatante; tout est glacé d'horreur. Point de retour sur sa fortune & sa famille; tout est à la révolution. Point de pitié pour la jeunesse & l'innocence; tout est nécessaire. Il faut que le sang coule, que les villes tombent, que la nation diminue; il faut que le brigand aguerri & que le pauvre oisif, brute & féroce, mettent la France à leur portée. Je n'entends qu'un cri: *la révolution ira, le char avancera*. Eh quoi! tant de villes sans communication, tant de bouches sans murmure, tant de population sans mouvement! La terreur comprime tout, la terreur isole tout. Vieux respects, propriétés antiques, droits, humanité, vous êtes des conspirations; sanglois étouffés, soupçons & gémissemens, vous êtes des signes de contre-révolution, la terreur est la justice. . . . Cependant les maisons se ferment, les chemins se couvrent d'herbes & les murailles de listes mortuaires. Quel silence! la nation entière est aux écoutes; quelques journaux lui disent froidement les décrets du jour & le nombre des morts.

» Tout français est soumis, rampant, fidèle, & tout français est suspect. On passe, on s'examine à la dérobée, de peur de se reconnoître; on se reconnoît pour s'éviter. Quand on marche au supplice, il n'y a qu'une ancienne réputation, ou quelque rôle éminent dans la révolution, qui vous attire un regard, un mot, ou quelques féroces applaudissemens de ce peuple occupé, & le spectacle du lendemain vous efface à jamais. Accoutumés à voir tomber, massacrer, exhumer ses doles, le peuple les suit à l'échaffaud avec le sentiment ré-

volutionnaire. La subsistance est assurée à la foule qui entoure le char, sur tout le reste les pâleurs de la faim & les ombres de la mort. On ne compte qu'avec la révolution & sur la révolution; c'est elle qui nourrit & dévore, qui élève & renverse, qui produit & détruit.

» L'or n'achette plus la vie & ne sauroit payer la fuite; & cependant la corruption est dans le sein de la barbarie. Mais si tout se vend, rien ne se garantit: c'est toujours *sans la révolution et la guillotine*. Tel vient mourir après s'être racheté six fois. N'espere pas, citoyen timide, te réfugier par les bourreaux en promettant d'être un scélérat. Il faut l'avoir été; ce ne sont pas des crimes à venir, mais des crimes commis & connus qu'on te demande.

» Où fuir? à qui parler? à qui se confier? ce n'est plus comme au tems où un exil vous recommandoit au public; ni la disgrâce honorée, trouvoit par-tout des asyles. Mais ici pas une retraite, pas un cœur, pas une lame. L'ennemi d'une nation! il tombe tout-à-coup dans une excommunication universelle: sa femme & ses enfans frémissent à sa vue. Il faut que de sa main il abrége son supplice & termine sa vie, ou qu'il vienne lui-même s'offrir à l'échaffaud où tout aboutit.

» Vaste tyrannie, au nom de la liberté! pro onde l'ère, au nom de la raison! sanglans outrages, insultes recherchées, affronts inhumains, on ne sauroit vous peindre trop fidèlement pour être utile, ni trop vous atténuer pour être cru!

» Ainsi fut traitée la nation française, cette nation plus légère que la fortune.

REUNION DU MANEGE.

Séance du 5 thermidor.

Des applaudissemens long-tems prolongés se font entendre lorsqu'on prononce le nom de Bouchotte, ex-ministre de la guerre, parmi les candidats admis.

Julien donne lecture d'une lettre à lui adressée par son frère, officier de l'armée du Danube:

« Il seroit difficile, y est-il dit, de peindre la détresse du soldat. Son indignation est à son comble en voyant que les auteurs de ses maux sont encore impunis. Nous sommes au bivouac, & nous manquons des effets les plus nécessaires. Les monstres qui ont dévoré nos subsistances, ont aussi mangé nos marmites, nos bidons & nos gamelles: une partie de la troupe est obligée d'attendre que l'autre soit rassasiée pour prendre sa nourriture.

» La cavalerie assez mal composée depuis les nouveaux complétemens, donne l'exemple funeste de la désertion; plusieurs soldats fuient à l'ennemi avec leurs chevaux.

Renvoyé à la commission d'instruction publique, pour présenter les moyens de remédier à tant de maux.

Drouet dénonce les réquisitionnaires & les conscrits qui se sont enrôlés dans la cavalerie; ce sont, dit-il, des fils de notaires, de procureurs qui, ne voulant point être confondus avec ce qu'ils appellent les *hommes du peuple*, ont pris du service dans la troupe à cheval.

Plusieurs militaires dénoncent les officiers & inspecteurs, qu'ils accusent d'avoir anéanti dans nos armées l'esprit républicain par leur luxe scandaleux, leur morgue insolente, leur ineptie & leur incivisme. Ils demandent qu'il soit fait une adresse au directoire, pour l'inviter à épurer les états-majors & les inspecteurs-généraux. — Renvoyé.

Corneli invoque la réunion en faveur des veuves des condamnés de Grenelle, réduites à la misère. Il sera fait une collette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 3 thermidor, an 7.

Bernadotte aux chefs de division de la guerre.

Des hommes dignes de foi me dénoncent, citoyen, que des défectueux de la patrie ont été mal reçus dans les bureaux de la guerre. Vous voudriez bien sur-le-champ rechercher les auteurs de ces traitemens indignes, & me les faire connoître aussitôt.

Les braves, mutilés à la défense de la patrie, ne sont-ils pas assez malheureux? La pitié nationale devoit aller au-devant d'eux: ils sont réduits à l'invoquer? S'ils ne sont point accueillis, s'ils sont re-

poussés de l'asyle créé pour réparer les débris de leur existence, ou sera l'encouragement de ceux qui continuent tous les jours à se dévouer dans les combats ?

Dans les âmes honnêtes; le respect pour le malheur est un sentiment, avant d'être un devoir : à l'égard de nos frères d'armes, il est encore le devoir de la reconnaissance.

Quant à moi, je ne puis avoir pour collaborateurs des êtres capables d'un pareil oubli de toute morale & de toute humanité; & la république n'entend point prodiguer les aisances de la fortune & ceux qui se montrent aussi dénaturés.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 6 thermidor.

On lit un grand nombre d'adresses, qui demandent la punition des dilapidateurs & des traîtres. Plusieurs désignent nominativement Rewbell, Merlin, Treillard, Laréveillère, Schérer, François (de Neufchâteau), & Talleyrand. — Le conseil ordonne la mention au procès-verbal.

Il ordonne ensuite l'impression d'un rapport & d'un projet, présenté par Soulié, au nom d'une commission spéciale, & tendant à ce que les conscrits appelés aux armées puissent faire résilier les baux qu'ils ont passés avant la loi qui les concerne.

Le directoire transmet au conseil un mémoire du ministre de la guerre, relatif à quelques mesures à prendre pour l'armement des conscrits : elles consistent à retenir dans les ateliers les conscrits qui travaillent à la fabrication des armes, à faire vendre à la nation celles de calibres que possèdent les citoyens, & enfin à mettre à sa disposition, moyennant un prix convenable, les cuivres propres à cette fabrication. — Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à une commission.

Un message du conseil des anciens annonce que la résolution sur la liberté de la presse est rejetée.

Cela annonce, dit Berlier, la difficulté de faire une bonne loi sur cet objet. Cependant c'est un devoir pour le conseil de chercher à compléter cette partie de la législation : mais cela pourra entraîner une longue discussion. Berlier propose donc de nommer une commission de cinq membres pour préparer ce travail, et de rapporter sur-le-champ la loi du 9 fructidor an 6, qui proroge l'article de la loi du 19 fructidor an 5, relatif à la presse.

Ces propositions sont adoptées.

La commission des inspecteurs est renouvelée; les nouveaux membres sont : Lucien Buonaparte, Vezin, Frégeville, Berthelemi & Bertrand (du Calvados).

La discussion s'ouvre sur la question, ajournée avant-hier, de savoir si l'on retranchera du serment à prêter par la garde nationale ces mots : *haine à l'anarchie*.

Jourdan a la parole; il appuie non-seulement la proposition de retrancher ces mots *haine à l'anarchie* du serment de la garde nationale, mais il demande encore qu'on change la formule du serment républicain. Ces mots *haine à l'anarchie* sont devenus entre les mains des royalistes un moyen de proscrire les patriotes les plus énergiques. Qu'est-ce que l'anarchie? l'absence totale de tout gouvernement. Qui la voudrait? personne. Quant à quelques journées glorieuses, comme le 14 juillet, le 10 août, faut-il souiller ces grands souvenirs par l'idée de quelques crimes qui les ont suivies? Il n'y a plus que deux espèces d'individus, ceux qui veulent la république & ceux qui veulent la royauté : c'est à la royauté qu'il faut jurer une haine éternelle, mais seulement dans les confins de la France. Telle est l'intention du serment; mais on a fait entendre que nous voulions renverser

toutes les monarchies. Non, nous respecterons tous les gouvernements qui respecteront le nôtre.

Jourdan propose cette formule : « Je jure attachement » et fidélité à la république, et à la constitution de l'an 3. » je jure de m'opposer de tous mes moyens au rétablissement de la royauté en France ».

Un grand nombre de voix : Appuyé. D'autres : Fermer la discussion. D'autres : L'impression.

L'impression est ordonnée à six exemplaires.

Chollet a la parole : Si je n'étois pas aussi sûr des intentions de mes collègues, je croirois, dit-il, qu'on veut braver l'effroi public. Savez-vous ce que disent vos ennemis? ils répandent que vous voulez ramener le régime révolutionnaire.

Des murmures s'élevèrent.

Destrem. — Ce sont les royalistes.

Chollet. — Oui, sans doute, ce sont les royalistes! Mais pourquoi leur prêter des armes! Ils vont dire aux conscrits : Partez, défendez la république; à votre retour vous trouverez vos pères, vos mères éborgnés, vos biens saquestrés.

Aux cultivateurs ils diront : Faites croître vos moissons on va vous les enlever.

A l'industrie, au commerce, aux arts, ils diront : Travaillez, et le fruit de vos travaux deviendra la proie de brigands.

Les craintes se propagent; elles frappent de stupeur les bons citoyens et enhardissent les hommes trop fameux dans les scènes sanglantes de la révolution. Sans doute le régime révolutionnaire étoit une tyrannie organisée; mais puisqu'il est désigné sous le nom d'anarchie, pourquoi ne plus le jurer haine? N'est-il pas le seul moyen de revenir à la royauté?

L'opinant demande l'ordre du jour.

L'impression à six exemplaires, crie-t-on. Elle est donnée.

Plusieurs voix. L'ordre du jour.

Le conseil consulté ne passe pas à l'ordre du jour.

Lesage-Senaull demande la parole pour des faits. Il dit que ces mots haine à l'anarchie furent inventés par le républicain clichien, Philippe Delleville (murmures).

Lesage-Senaull ajoute que le traître Dunaucurier, & les coalisés dans leurs proclamations & manifestes employent tous ces mots. Pour eux, anarchistes & républicains c'est la même chose.

On demande l'impression à six exemplaires.

Grelier fait arrêter que par économie tous ces discours ne soient imprimés qu'à un seul exemplaire.

On demande de nouveau la clôture de la discussion. Je m'y oppose, s'écrie Briot. Il faut éclairer le peuple, apprendre aux royalistes que nous ne prétendons pas servir en arrachant de leurs mains le poignard avec lequel ils assassinoient les patriotes.

La discussion continue.

Rallier combat le projet, & Montpellier le défend.

La discussion continuera demain.

Nota. Le conseil des anciens a reçu & renvoyé à la commission la résolution qui étend l'amnistie à Barrère.

La commission des inspecteurs de la salle est renouvelée.

Bourse du 6 thermidor.

Rente provis., — Tiers consolidé, 8 f. 65 — Bons $\frac{2}{3}$, 79 cent. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 cent. — Bons d'arrér. 54 fr. 75 c., 55 fr. 25 c. — Action de 50 fr. de la caisse rentiers....

A. FRANÇOIS.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

Message du
Barrère -
du Maney
d'Italie.

Du quar

Notre arm
Parmée de N
rement réu
quelques re
fera de nouv
Piémont, à
assiégé avec

Lorsqu'e
n'en feront
Il a offert l'a
assure que
vent point c
Moreau a
mener au co
de Naples es
dans le celt
du Rhin, lu
de combattre
Il existe
l'existence d
à Paris pour

L'ex-àire
& va se fixe
en Angleter
obtenir da
se rendre ei

Le troisi
de ces mois
frontières d
destination
dans la huit

Les quatr
de recrues
hommes.

On recrute
les province

R E

La consp
étendues da
étoit le che